

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Le **13 janvier 2016**, à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le comité de démolition étudiera des demandes pour l'obtention d'un permis de démolition visant les bâtiments situés au :
 - 98, avenue Cedar;
 - 40, avenue King;
 - 403, avenue Saint-Louis.
2. Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès du soussigné.

Donné à Pointe-Claire, ce 16^e jour de décembre 2015.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given of the following:

1. **On January 13, 2015**, at 7:30 p.m., in the council room of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the Demolition Committee will review applications for a demolition permit with regards to the buildings located at:
 - 98 Cedar Avenue;
 - 40 King Avenue;
 - 403 Saint-Louis Avenue, Pointe-Claire.
2. Any person wishing to oppose the granting of a demolition permit must, within ten (10) days of the publication of the present public notice, make his reasoned opposition known in writing to the undersigned.

Given at Pointe-Claire this 16th day of December 2015.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk